

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Département DE GUADELOUPE
Commune DESHAIÈS

Séance du 06 Mai 1989

Nombre de conseillers
en exercice
Nombre de conseillers
présents
Nombre de suffrages
exprimés

Conseil d'Administration de la CAISSE DES ECOLES.

Le conseil ~~municipal~~ réuni sous la présidence de M. MEMANUEL Maxime Vice Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1988 dressé par M. LE MAIRE PRESIDENT DE LA C.E., maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements			Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL							
Résultats reportés	-	-	99 338,48	-	99 338,48	-	-
Opérations de l'exercice	26 385,63	26 385,63	883 662,79	1 025 323,00	910 048,42	1 051 708,63	1 051 708,63
TOTAUX	26 385,63	26 385,63	983 001,27	1 025 323,00	1 009 386,90	1 051 708,63	1 051 708,63
Résultats de clôture	-	-	-	42 321,73	-	42 321,73	42 321,73
Restes à réaliser	-	-	359 668,61	99 088,00	359 668,61	99 088,00	99 088,00
TOTAUX CUMULÉS	26 385,63	26 385,63	1 342 669,88	1 124 411,00	1 369 055,51	1 150 796,63	1 150 796,63
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	-	218 258,88	-	218 258,88	-	-
COMPTE ANNEXE POUR LA CANTINE SCOLAIRE							
Résultats reportés	-	-	-	364 250,27	-	364 250,27	364 250,27
Opérations de l'exercice	-	-	1 827 156,04	1 660 042,00	1 827 156,04	1 660 042,00	1 660 042,00
TOTAUX	-	-	1 827 156,04	2 024 292,27	1 827 156,04	2 024 292,27	2 024 292,27
Résultats de clôture	-	-	197 136,23	-	197 136,23	-	-
Restes à réaliser	-	-	28 441,83	78 472,00	28 441,83	78 472,00	78 472,00
TOTAUX CUMULÉS	-	-	1 855 597,87	2 102 764,27	1 855 597,87	2 102 764,27	2 102 764,27
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	-	247 166,40	247 166,40	-	247 166,40	247 166,40

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

24 MAI 1989

Lb: 82 - 213 du 2/3/82

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° _____

Ont signé au registre des délibérations : MM MARIANNE Maxime - MOLONGO Claudius - Mme BEAUPERE Jeannie - Mme GASTON Nicole - Mme MADIN Véronica.

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme
Le président,

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de DESHAIES

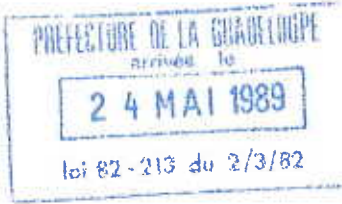
Numéro d'inscription au registre
89-01

Session ordinaire de CINQ MAI

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Numéro de la délibération
02

L'an mil neuf cent QUATRE VINGT NEUF, le CINQ
du mois de MAI, à 15 heures du
le Conseil d'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur MEMANUEL Maxime, Vice-Président (adjoint),



Présents : M.M. (1) MOLONGO Claudius - Mme GASTON Nicole - MADIN
Véline - Représentant les Parents d'élèves.
Mme BEAUPERE Jeannie Représentant le Préfet,

(1) Vous se présente.
(2) Charles est l'exposé du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Absents : M.M. (1) CHARBONNE Flavien - Mme UGOLIN Marcelliane -
Mr L'inspecteur de l'I.D.E.N - Mme le Percepteur.

Delibération affichée
07 Mai 1989

DESHAIES le 07/05/89

Le Maire,
(Signature)



Approuvé :

(2) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Vice-Président s'excuse auprès de l'Assemblée pour la tenue tardive de cette réunion. Il explique que ce retard est dû au renouvellement des membres désignés par le conseil Municipal pour le représenter au conseil d'Administration de la CAISSE DES ECOLES, en raison des élections Municipales.

Ensuite, il soumet à l'Assemblée le projet de Budget pour l'Année 1989. Après l'exposé de ce dernier, l'Assemblée examine par chapitre et par article le présent budget.

Le Préfet.

Après échanges de vues, l'Assemblée décide de voter le Budget tel qu'il est présenté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.
=====

- DEPENSES	:	2 227 035,00	FRS
RECETTES	:	2 227 035,00	FRS

SECTION D'INVESTISSEMENT.
=====

- DEPENSES	:	NEANT
RECETTES	/	NEANT

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme

LE VICE PRESIDENT



DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

de DESHAIES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre
89-01

Session ordinaire de CINQ MAI

~~01XXXXXX~~

Numéro de la délibération

03

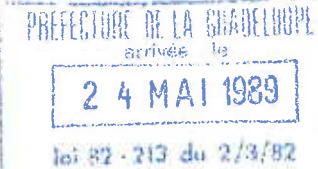
L'an mil neuf cent QUATRE VINGT NEUF, le CINQ
du mois de MAI, à 15 heures du
le Conseil d'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

Mrs MEMANUEL Maxime, Vice-Président maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) MOLONGO Claudius - Mme GASTON Nicole - MADIN

Véline - Représentant les Parents d'élèves.

Mme BEAUPERE Jeannie Représentant le Préfet,



(1) Étouce et présence.
(2) Omettre les exposés du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Absents : MM. (1) CHARBONNE Flavien - Mme UGOLIN Marcelliane -
Mr L'inspecteur de l'I.D.E.N - Mme le Percepteur.

Delibération affichée

le 07 Mai 1989

A DESHAIES, le 07/05/89

Le Maire,

(Signature)



Approuvé :

(2) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Vice-Président s'excuse auprès de l'Assemblée
pour la tenue tardive de cette réunion. Il explique que ce retard
est dû au renouvellement des membres désignés par le Conseil Muni-
cipal pour le représenter au conseil d'Administration de la CAISSE
DES ECOLES, en raison des élections Municipales.

Ensuite, il soumet à l'Assemblée le projet de Budget
pour l'année 1989. Après l'exposé de ce dernier, l'Assemblée
examine par chapitre et par article le présent budget.

Après échanges de vues, l'Assemblée décide de voter le budget tel qu'il est présenté.

CAISSE DES ECOLES.
=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT.
=====

- DEPENSES	:	981 300,00	FRS
RECETTES	:	981 300,00	"

SECTION D'INVESTISSEMENT.
=====

- DEPENSES	:	8 500,00	FRS
RECETTES	:	8 500,00	"

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme.

LE VICE PRESIDENT



DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de DESHAIES

Numéro d'inscription au registre
89-01

Session ordinaire de CINQ MAI

~~ou xxxxxxxx~~

Numéro de la délibération
04

L'an mil neuf cent QUATRE VINGT NEUF, le CINQ
du mois de MAI, à 15 heures du
le Conseil: d'AMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE DESHAIES
assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M^{rs} MEMANUEL Maxime, Vice-Président, maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) MOLONGO Claudius - Mme GASTON Nicole - MADIN
Vélina - Représentant les Parents d'élèves.
Mme BEAUPERE Jeannie Représentant le Préfet,

(1) Absents et présents.
(2) Copier l'exposé du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Absents : (1) CHARBONNE Flavien - Mme UGOLIN Marcelliane -
Mr L'inspecteur de l'I.D.E.N - Mme le Percepteur.

Délibération affichée

07 Mai 1989

DESHAIES 07/05/89

(2) LOCATION DU MATERIEL DE CANTINE.

Monsieur le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée
de la Délibération réglementant le prêt des matériels de la CANTINE
Scolaire. Il demande à ce que les prix soient révisés à la hausse
compte tenu de l'ancienneté de la délibération et souhaite l'appli-
cation stricte de cette dernière compte tenu des faibles moyens
dont dispose la CAISSE DES ECÔLES.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé du Vice-Président,
Et après échanges de vues,

Approuvé :

Le Maire,
Préfet.



Décide de fixer les tarifications suivantes :

- Petit Matériel (Oouverts)	200,00	FRS par Centaine
mariage Salle + Matériel.....	500,00	FRS
Baptême Salle + matériel.....	500,00	FRS
Association Salle + Matériel.....	300,00	"
Cuisine centrale.....	300,00	"
Zouk - Dîner dansant.....	500,00	"
Table + Bancs	50,00	" pour un ensemble.

De plus, une caution de 500 FRS sera exigée dans tous les cas.
une lettre d'engagement sera établie, puis signée par le responsable.
les demandes devront être formulées :

- Matériel seul : 1 Semaine à l'avance minimum.
- Matériel + Salle : 15 Jours minimum.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme.

LE VICE PRÉSIDENT



DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

Modèle 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

de DESHAIES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre
89-01

Session ordinaire de CINQ MAI

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Numéro de la délibération
05

L'an mil neuf cent QUATRE VINGT NEUF, le CINQ
du mois de MAI, à 15 heures du
le Conseil d'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. MEMANUEL Maxime, Vice-Président (adjoint),

Présents : MM. (1) MOLONGO Claudius - Mme GASTON Nicole - MADIN
Vélina - Représentant les Parents d'élèves,
Mme BEAUPERE Jeannie Représentant le Préfet,

Absents : M. (1) CHARBONNE Flavien - Mme UGOLIN Marcelliane -
Mr L'inspecteur de l'I.D.E.N - Mme le Percepteur.



(1) Vous et présents.
(2) Copie de l'exposé du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Délibération affichée

le 07 Mai 1989
à DESHAIES le 07/05/1989

Le Maire,
(Signature)



Approuvé :

(2)

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur le Vice-Président rappelé aux Membres
l'obligation et la nécessité de tenir l'Assemblée générale
ordinaire au moins une fois par An.

Après discussion et échanges de vue, la date du Samedi
10 Juin 1989 à 14 Heures a été retenue.

Ont signé au registre tous les membres présents.

P. LE MAIRE



LE VICE PRESIDENT

